

COMMUNIQUE DE PRESSE

FID le 11 juillet 2014

BETAFO – 16 Juillet 2014. CEREMONIE DE LANCEMENT DU PROJET PILOTE DE TRANSFERTS MONETAIRES CONDITIONNELS EN FILETS SOCIAUX

Sous le Haut Patronage de Monsieur Le Ministre de l'Education Nationale, de Madame la Ministre de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme, de Madame Le Country Director de la Banque Mondiale à Madagascar ainsi que de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du FID, la cérémonie de lancement des Transferts monétaires conditionnels de filets sociaux se tiendra à Betafo le 16 Juillet 2014.

L'objectif final est d'informer et de partager le processus de mise en œuvre de ce type de programme à l'endroit des autorités et populations locales, des partenaires de développement et des parties prenantes avec les hautes personnalités de l'Education et de la Protection Sociale à Madagascar.

1. Qu'est ce qu'un « transfert monétaire conditionnel » ?

- Le « transfert monétaire conditionnel » fait partie des options adoptées dans le cadre de la mise en œuvre de politique de Protection Sociale, cette dernière comprenant par définition toutes les interventions publiques ayant pour objet :
 - D'assister les plus démunis (extrêmes pauvres et pauvres) et les plus vulnérables et,
 - D'aider les ménages et les communautés à mieux gérer les risques qu'ils encourent (systémique ou individuel).
- Il s'agit de transférer de l'argent (cash) à des ménages identifiés/classés comme étant « pauvres /vulnérables » sous réserve de remplir certaines conditions dénommées « co-responsabilités ».
- En termes de « co-responsabilités », la pratique a montré que deux domaines sont appliqués dans la majorité des cas :
 - L'appui à l'éducation,
 - L'appui à la nutrition.

Ces deux thématiques convergent en leur finalité au développement du capital humain.

2. Mécanisme de transfert : les différentes étapes

a. Sélection des bénéficiaires :

La sélection des bénéficiaires se fait en trois étapes :

- Le ciblage géographique : identification des zones (Régions/Communes/Fokontany) où les performances en indicateurs relatifs à l'éducation et à la nutrition sont très faibles à l'instar du ratio de pauvreté qui en constitue la base.
- La sélection communautaire : identification des ménages pauvres et vulnérables par un comité de candidature constitué par des membres de la communauté (personnel enseignant, agent communautaire de nutrition, agent communautaire de santé, chef fokontany). La liste proposée issue de ce ciblage communautaire est à valider par la communauté elle-même.
- L'enquête PMT (Proxy Means Test) : procédé qui permet de « noter » par un score les ménages à travers un modèle économétrique et par la suite de les classer. Ce classement permet de discriminer les niveaux de pauvreté de chaque ménage. Les résultats de classement par l'enquête PMT est à communiquer à la communauté pour validation.
- Enregistrement des ménages bénéficiaires : les ménages classés comme les plus pauvres/vulnérables sont enregistrés dans un registre de bénéficiaires après acceptation du respect des co-responsabilités ci-dessus.

b. Vérification des co-responsabilités :

- ***Les ménages bénéficiaires ayant des enfants de 0 à 5 ans*** sont appelés à suivre les programmes d'activités et services fournis par les sites de nutrition gérés par le PNNC-ONN. C'est une action de promotion et l'Agent Communautaire de Nutrition (ACN) qui certifie cette fréquentation.
- ***Les ménages bénéficiaires ayant des enfants en âge scolaire (6 à 10 ans)*** doivent inscrire leurs enfants à l'école et atteindre une assiduité d'au moins 80 % soit 4 jours par semaine. C'est le Directeur d'école et/ou les instituteurs qui certifient ce taux de présence.
- ***Le FID, le Ministère de l'Education Nationale et l'Office National de Nutrition signent des conventions pour la collaboration en termes de suivi de ces co-responsabilités.***

3. Niveaux et paiement des bénéfices :

- Après la vérification de l'accomplissement des co-responsabilités notamment l'assiduité à l'école, le FID procède au paiement des transferts aux ménages ayant satisfait cette exigence.
- Les paiements se font **tous les deux mois** à travers des Institutions financières de proximité (institutions de microfinance ou téléphonie mobile) pour leurs sécurisations.
- Les niveaux de bénéfices sont au nombre de trois : une allocation de base à tous les ménages bénéficiaires, une première tranche d'allocation pour le premier enfant scolarisé et une autre allocation pour le deuxième enfant. Pour le premier transfert, une allocation spéciale pour faciliter l'inscription et la rentrée des enfants est aussi allouée aux bénéficiaires.

4. Le choix du District de Betafo comme zone pilote

- **Le choix du district de Betafo dans la Région de Vakinankaratra** est dicté par le caractère pilote de l'opération c'est-à-dire qu'au-delà de son éligibilité dans le Projet actuel géré par le FID (PURSAPS), **sa proximité par rapport à Antananarivo** permet une facilité de supervision lors de son implémentation.
- Par ailleurs, sur la base des données du MEN relativement **aux indicateurs sur l'éducation** (fournies par la Direction de la Planification de l'Enseignement), le district de Betafo est classé second en matière de **détérioration des indicateurs d'éducation pour la région de Vakinankaratra** (Taux de redoublement, taux d'abandon et taux de rétention) après le district de Mandoto.

- En matière de nutrition, selon l'ENSOMD 2012-213, la région de Vakinankaratra (dont Betafo fait partie), **détient la plus mauvaise performance en matière de normes de croissance pour le nourrisson et l'enfant de moins de cinq ans** (basés sur le *WHO Multicenter Growth Reference Study*, 2006), comme les indices anthropométriques « poids pour âge », « taille pour âge » et « poids/taille ».
- Le Projet pilote mis en œuvre actuellement cible environ 5000 ménages dans le District de Betafo avec 8 Communes et 41 Fokontany.

▪

5. Les résultats attendus

Ayant comme objectif le développement du capital humain, les principaux résultats attendus sont :

- L'amélioration du niveau de consommation des ménages bénéficiaires,
- L'amélioration de la situation nutritionnelle des enfants de 0 à 5 ans des ménages bénéficiaires,
- L'amélioration et l'augmentation de la fréquentation scolaire des enfants des ménages bénéficiaires et partant *l'éradication de l'abandon scolaire*.

6. Perspectives

- Tout le processus mis en œuvre dans le cadre de ce pilote sera évalué en permanence.
- La mise à l'échelle nationale (extension) de ce programme dans d'autres régions pauvres ciblées à Madagascar est envisagée.